



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE de DAON

8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON

Tél : 02.43.06.94.10 - E-mail : daon@chateaugontier.fr

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 053-215300898-20260723-69_2026-AR



ARRETÉ DU MAIRE n° 69-2026

Délimitation parcelle D n° 893 - Rue de l'Ecole 53200 DAON

Le Maire de la Commune de DAON,

VU le Code générale de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la volonté de Mme Elizabeth PINEAU de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique sis rue de l'Ecole à DAON, non cadastrée, et la parcelle cadastrée section D n° 893 sis rue de l'Ecole à DAON ;

VU le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Monsieur Vincent DURET, géomètre-expert en date du 26 mars 2026, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil supérieur 24 janvier 2017) ;

ARRETE

Article 1 : La limite de propriété est déterminée suivant la ligne fixée par le bornage qui passe par le point suivant :

-A (Angle bâtiment)

Et par le point suivant :

-E (Angle muret)

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

Article 2 : La présente délimitation a permis de mettre en évidence la discordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Une régularisation foncière est prévue avec l'acquisition de la partie située entre la limite foncière de propriété et le muret.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire concerné et à Monsieur Vincent DURET, géomètre-expert.

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à Daon, le 23 juillet 2026

Paul MAUSSION,
Maire

